



Direction Qualité de Vie et Santé au Travail

Décision n°2023-1000

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Conseillère de Prévention des risques professionnels à la direction Direction Qualité de Vie et Santé au Travail

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Qualité de Vie et Santé au Travail, un emploi de Conseiller.ère de Prévention des risques professionnels, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous l'autorité du Responsable du Service Prévention Sécurité au Travail et en lien avec les réseaux de conseillers de prévention, contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant l'autorité territoriale et les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail et vous vous assurez de leur bonne application.

Conseiller et assurer la mise en œuvre de la politique de prévention en étant le relais de la politique en terme de prévention des risques de la collectivité, le ou la référent.e sécurité au travail pour un portefeuille de directions en suivi (Nature et jardins, Opérateur Public de l'eau et de l'Assainissement, Cycle de l'eau, développement urbain...), le pilote de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels et psycho-sociaux.

Analyser des situations de travail en participant sur le terrain et par expertise à améliorer les conditions de travail.

Analyser les accidents du travail et agressions et assurer le suivi des mesures préconisées.

Accusé de réception en préfecture
044-24440040
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Contrôler les règles d'hygiène et sécurité en participant au contrôle de l'application des règles d'hygiène et sécurité (via des visites et des audits) et rendant compte à la hiérarchie des éventuelles difficultés rencontrées ; rôle d'alerte.

Communiquer et former à l'hygiène, la sécurité et la prévention en effectuant pour le compte des directions, les formations accueil général nouveaux arrivants ainsi que toute autre formation nécessaire. Participer à la rédaction et à la mise à jour des supports de formation et de communication sur la prévention des risques professionnels.

Assurer le suivi et l'animation de dossiers transversaux en participant à la F3SCT plénière sur certains dossiers thématiques en suivi et en contribuant aux Formations Spécialisée de Site en Santé Sécurité et Conditions de Travail des directions suivies.

Décide,

Article 1 : L'emploi de Conseiller.ère de Prévention des risques professionnels à la direction Qualité de Vie et Santé au Travail est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de techniciens, à savoir au minimum 371 et au maximum 587, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 OCT. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

25 OCT. 2023